

Forums pour les consommateurs

test positif stup et conduite

Par Profil supprimé Posté le 15/08/2015 à 10h52

Bonjour,

tout d'abord je sais j'ai fait une erreur et je la reconnais maintenant je suis dans un état pas possible parce que je ne sais pas à quelle sauce je vais être mangé.

En sorti de festival je me fais contrôler à un rond point. On commence par me faire souffler et la tout va bien pas d'alcool. Suit le test des drogues et la en effet j'avais un peu consommé quelques pétards et une dose de MDMA. Test ressort positif. Le gendarme me demande si je veux faire la prise de sang. Je suis loin de chez moi et je me dis que de toute façon j'ai été pris, donc je dis c'est pas la peine vous savez ce que vous allez trouver. Du coup il m'emmène au poste et pendant une heure me pose des questions, prennent mes empreintes me redemande pourquoi j'ai refusé la prise de sang. Je leur explique que c'est pour gagner du temps (ce qui est vrai). De la suspension de 72H puis réception du document comme quoi j'ai une suspension de 6 mois et une visite médicale et test psychotechnique à passer. Ça m'a servi de leçon et ne touche plus à rien en attendant les prises de sang. Mais depuis je me pose plein de questions surtout quand je vois les peines possibles. Est-ce que le fait d'avoir refusé la prise de sang va être aggravant ? Est-ce que le fait d'avoir été pris avec test positif cannabis + amphétamine va aussi aggraver la chose ? Je suis vraiment mal j'ai besoin de réponse. Dois-je prendre un avocat pour ma future présentation au tribunal ? Est-ce que je risque la prison ?

Je suis une personne de 38 ans père de famille, socialement inséré (travail, un enfant, marié). Je n'ai jamais eu de problème avec la justice, j'ai tous mes points. Je ne consomme jamais d'amphétamine mais la j'étais en vacances et j'ai voulu passer une bonne soirée avec quelques potes pour me détendre. Je me suis vraiment fait prendre au mauvais moment. Je sais que j'ai fait une erreur mais voilà aujourd'hui cette simple erreur me fait vraiment peur. Merci de vos conseils à tous.

1 réponse

Moderateur - 18/09/2015 à 13h58

Bonjour,

Pour résumer votre situation vous avez reconnu les faits, ce qui a suffi pour constituer l'infraction. Vous risquez en théorie de la prison en effet. Vous êtes actuellement en situation de suspension administrative de votre permis de conduire (prononcée par la préfecture) et en attente d'une décision judiciaire.

Le fait de refuser la prise de sang n'est pas aggravant. Simplement cela vous expose de plein droit aux

sanctions prévues pour la conduite sous emprise de stupéfiant.

Le fait d'être positif à deux stupéfiants ne joue pas tellement en votre faveur. Mais cela n'aggraverait pas forcément beaucoup les peines. Tout va dépendre de la personne que vous aurez en face de vous et de la politique pénale locale.

Le fait d'être une personne insérée et de reconnaître votre erreur va au contraire jouer plutôt en votre faveur. Il en est de même avec le fait que ce soit la première fois que vous avez affaire à la justice et que vous avez spontanément reconnu les faits.

Un avocat peut être utile, c'est conseillé mais n'est pas forcément obligatoire. A vous de voir.

Il y a des chances pour qu'un juge confirme la suspension de permis de 6 mois et vous inflige une amende plutôt que de vous envoyer en prison (les prisons sont pleines, vous n'êtes pas un grand délinquant). Mais du sursis est toujours possible.

Le passage de l'examen médical au bout de la suspension sera aussi à vos frais.

Bon courage !

Cordialement,

le modérateur.